



Précisions sur le congé sabbatique (activité professionnelle)

Par **Isildhur**, le **18/04/2009** à **12:28**

Bonjour,

J'ai vu que pour prendre un congé sabbatique, il fallait 6 ans d'activité professionnelle. Je voudrais savoir ce qui est pris en compte dans le calcul de l'activité professionnelle ?

- Contrat CDD ?
- Contrat de professionnalisation ?
- Contrat d'apprentissage ?
- Contrat de travail à l'étranger ?
- Stage ?
- Intérim ?

Merci de votre réponse